

Normes de l'esapce fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 21 mai 2004

Je travaille au centre régional des services financiers de La Poste à Marseille. En tant qu'entreprise publique, j'aimerais connaître les normes à respecter en ce qui concerne l'espace réservé aux fumeurs, les dispositions prévues pour les contrôler et les moyens pour les faire appliquer.

Réponse:

Le code de la santé publique dans ses articles R. 3511-1 et suivants s'applique à tous les lieux de travail, qu'ils soient du domaine public ou privé.

Le code du travail s'applique également aux entreprises publiques dans sa partie consacrée notamment à l'hygiène. La description des polluants spécifiques correspond aux caractéristiques de la fumée de tabac et contraint donc l'employeur à respecter les obligations contenues dans les articles R.232-5 et suivants du code du travail.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la <u>protection contre le tabagisme</u> Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose.